



Saisie arrêt sur salaire et refus de l'employeur de payer

Par **talou_old**, le **04/07/2007** à **14:09**

après l'expulsion de mon locataire après des impayés de loyer il y a eu une ordonnance autorisant **l'arrêt saisie sur salaire** signifié à son employeur qui devrait effectuer des versement au greffe du tribunal, l'employeur refuse d'exécuter et n'a rien versé. Dois-je faire une demande auprès du tribunal pour obtenir l'ordonnance (il ne m'a pas été adressée) ?
L'employeur peut-il refuser de payer ?
Dans le cas où il refuse de payer, quel recours pour le créancier ?

Par **Jurigaby**, le **04/07/2007** à **16:04**

Bonjour.
Dans le cadre d'une saisie sur salaire, l'employeur a un devoir de collaboration envers l'huissier de justice.
En cas d'inexécution de l'employeur, le créancier peut demander le versement de Dommages et intérêts.
Peut-être qu'une requête adressée au Jex permettrait de résoudre la situation.

Par **Gasko**, le **22/02/2013** à **17:30**

bonjour
Mon ex mari ne verse pas de pensions alimentaires pour nos deux filles dont il a été condamné. J'ai pris un huissier qui a demandé une saisie sur son salaire mais son employeur, étant son père, a refusé. Il a aucun compte en banque ni aucun bien, merci de me conseiller.

Par **alterego**, le **22/02/2013** à **17:51**

BonjourrrrrInformez l'huissier.rnPère employeur et pas de salaire = travail dissimulé.rnLe père le paie, peu importe que votre ex n'ait pas de compte bancaire, une quotité saisissable existe.rnLe père se fait complice, il en supportera aussi les conséquences.rnrnJ'espère que vous avez un avocat car seule vous n'aboutirez à rien.rnrnCordialement